

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS350/4
17 octobre 2006

(06-4993)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – MAINTIEN EN EXISTENCE ET APPLICATION DE LA MÉTHODE DE RÉDUCTION À ZÉRO

Demande de participation aux consultations

Communication du Brésil

La communication ci-après, datée du 13 octobre 2006, adressée par la délégation du Brésil à la délégation des États-Unis, à la délégation des Communautés européennes et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Me référant à la demande de consultations présentée par les Communautés européennes aux États-Unis au sujet de l'affaire "*États-Unis – Maintien en existence et application de la méthode de réduction à zéro*" (document WT/DS350/1, G/L/786, G/ADP/D70/1 daté du 3 octobre 2006) et compte tenu de l'intérêt commercial substantiel du Brésil, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, le gouvernement brésilien demande à participer à ces consultations.

Le Brésil vous serait reconnaissant de bien vouloir l'informer de la date et du lieu des consultations.
